

## **AVIS AU PUBLIC**

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 3 octobre 2022 N° EAU/AUT/22/0409 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, l'Administration communale de Waldbillig a été autorisée à remplacer le pont dans la rue Kalkewee à Waldbillig et à remodeler le cours d'eau « Bëllegerbaach ».

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Waldbillig, 1, rue André Hentges, pendant le délai de publication de quarante jours.

Waldbillig, le 10 octobre 2022

La bourgmestre,

La secrétaire communale,